

EXTRAIT DE DELIBERATION N°21

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 13 novembre 2025

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 6
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du CA du 18 septembre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent le relevé des délibérations du CA du 18 septembre 2025 (Cf. annexe 1).

↳ **VOTE :**

- **Votants :** 21
- **Non-participations au vote :** 0
- **Abstentions :** 0
- **Suffrages exprimés :** 21
 - **Pour :** 21
 - **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 13 novembre 2025

Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH



Pour le Directeur de l'Administration,
Le Directeur des services
de SUPMICROTECH
M. Pascal VAIRAC

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 18 septembre 2025 – 17 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Le DGS fait état des procurations : Benoît Vuillemin a donné procuration à Damien Tournier, Joseph Gavaille a donné procuration à Romain Jamault, Roberta Tittarelli a donné procuration à Zeina Al Masry, Valérie Soumann a donné procuration à Philippe Abbé.

Le nombre de membres présents est de 15, 4 sont représentés.
Le quorum est atteint (11).

La séance est ouverte par le Directeur.

Le Directeur salue la présence de M. Antoine Perasso, Vice-Président du CA de l'Université Marie et Louis Pasteur, invité à cette séance au titre de coordinateur de la rédaction des statuts de l'uMLP.
Le Directeur énonce l'ordre du jour.

□ **Approbation du relevé de délibérations du CA du 10 juillet 2025**

Une remarque est faite sur un point porté en question diverse, page 7, où il est mentionné qu'il n'a pas été acté d'ouvrir un troisième groupe sur la filière mécanique en raison de la situation délicate et contrastée par rapport à l'année dernière. Or, à la rentrée de septembre, il s'avère qu'il y a bien 3 groupes. Un éclaircissement est demandé. Le Directeur rappelle qu'en juillet, la situation des effectifs sur la filière par apprentissage était très variable en raison du frein des entreprises. Par suite, un point ayant été fait avec le centre de formation de l'UIMM et le contexte s'étant débloqué, la décision a été prise, en conseil de pilotage avec le CFAI, de ne pas pénaliser les apprentis et d'ouvrir ce groupe supplémentaire.

Le Vice-Président soumet le relevé de délibérations du CA du 10 juillet 2025 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 10 juillet 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Affaires générales

Dans un premier temps, une présentation de rappel de ce qu'est l'Université Marie et Louis Pasteur est effectuée par le Vice-Président de l'uMLP. Ce dernier remercie le Directeur et salue les membres du CA. Il exposera principalement comment les Instituts sont mis en place au sein de l'uMLP et la qualité de processus qui a permis l'élaboration de leurs statuts, processus qui s'ancre dans le sens l'expérimentation de l'EPE.

L'uMLP, en tant qu'EPE, est un consortium qui se regroupe autour de l'ancienne Université de Franche-Comté. 2 groupes font partie de ce consortium, les établissements-composantes (SUPMICROTECH et UTBM) et les établissements associés (ENSAM au titre de son campus de Cluny, ISBA, EFS au titre de son antenne Bourgogne Franche-Comté, ESTA, CROUS Bourgogne Franche-Comté, CHU de Besançon). Ce consortium est lié à des partenaires de recherche (CNRS, CEA, INSERM).

L'objectif de l'EPE est de penser un mode de fonctionnement nouveau pour permettre les synergies entre tous ses partenaires, apportant une plus-value en termes d'émergence. La période d'expérimentation s'étend jusqu'en 2028, avec, potentiellement, une extension de 3 ans. Une évaluation sera faite par l'HCERES en fin de période d'expérimentation pour estimer (niveau d'efficacité et d'intégration) si l'EPE a un avenir ou non.

La structuration de l'uMLP se décompose en une gouvernance (présidence et directoire), des instances (CA, CAC, CFVU et CR), et un troisième niveau s'organisant autour de 4 Instituts thématiques et d'un collège de 1^{er} cycle. Un autre niveau s'y rattache, à savoir les 4 Graduate School, partagées sur tout le site. Les 4 Instituts (Institut de Technologie, Institut Environnements, Territoires et Politiques publiques, Institut de la Santé et du Sport, Institut des Humanités et du Droit) sont nourris par les partenaires de recherche. Le collège de 1^{er} cycle est une structure transversale, de coordination, se focalisant sur l'offre de formation de 1^{er} cycle de l'ensemble des partenaires de l'EPE, et ayant des missions principalement orientées vers les étudiants (accueil, attraction, orientation, accompagnement, réussite, insertion professionnelle...). Au niveau du 2^{ème} cycle, les Instituts regroupent les Graduate School et les formations proposées par les établissements membres.

Le Vice-Président de l'uMLP poursuit avec les principaux objectifs des Instituts, à savoir que les Instituts :

- Contribuent et mettent en œuvre la stratégie de l'établissement.
- Coordonnent l'ensemble des forces qui composent l'Université Marie et Louis Pasteur et associés, en articulant entre elles les logiques universitaires d'enseignement et de recherche et les logiques professionnelles.
- Veillent à la cohérence de l'ensemble des filières de formation dans leurs domaines respectifs.
- Contribuent par leurs propositions à définir et mettre en œuvre la politique de formation et de recherche, ainsi que la politique de valorisation, de transfert et d'innovation dans leurs domaines.
- Sont renforcés par des partenariats avec des acteurs complémentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les organismes nationaux de recherche et des établissements de santé, mais également du monde socio-économique.
- Animent, notamment à travers une école universitaire de recherche, une offre de formation cohérente sur des parcours master et doctorat, en collaboration avec les membres de l'Université Marie et Louis Pasteur

Au niveau du calendrier, il a fallu environ 1 an pour élaborer les statuts. Suite à la création de l'EPE en novembre 2024, une commission des statuts a été créée, s'appuyant sur 5 groupes de travail. La version finale des statuts est présentée à cette séance et fait l'objet d'un vote du CA.

Concernant la méthodologie de l'élaboration des statuts, les groupes de travail regroupent une vingtaine de membres. La commission des statuts des structures de l'uMLP est constituée des pilotes des 5 groupes de travail. En ce qui concerne l'Institut de Technologie (IT), un pilotage à 3 têtes a été mis en place. La commission a été accompagnée par une commission juridique regroupant les DAJ de l'uMLP et des 2 établissements-composantes.

Les missions de la commission des statuts sont les suivantes :

- Élaborer une version « bêta » des statuts des instituts et du collège de 1^{er} cycle
- Veiller à la cohérence avec les statuts de l'EPE, le RI de l'EPE et entre les statuts des structures (instituts/collège 1^{er} cycle)
- Assurer la transmission au directoire d'uMLP

Le fonctionnement de la commission des statuts a été le suivant :

- Réunions des 5 GT (instituts + collège 1^{er} cycle) qui étudient différents champs des statuts
- Étude par la commission des propositions des 5 groupes de travail
- Validation du contenu à intégrer aux statuts
- Formalisation juridique
- Transmission aux GT

Le travail mené a permis d'élaborer une trame commune aux 4 Instituts avec des spécificités pour l'IT. Le sommaire des statuts est présenté.

La présentation se poursuit en faisant un focus sur l'Institut de Technologie. Les périmètres sont exposés.

En ce qui concerne la direction de l'Institut, le mandat est de 5 ans, renouvelable. L'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Institut peuvent prétendre à la direction. La désignation se fait par vote du conseil d'Institut à bulletin secret. Le Directeur de l'Institut est nommé par le Président de l'uMLP après avis du directoire. En cas d'intérim, la direction est assurée par le VP du CA de l'uMLP.

L'IT présente également un bureau constitué du Directeur et d'un représentant par établissement-composante (assurant la présidence à tour de rôle).

Les attributions du Directeur de l'Institut sont les suivantes :

- Lien avec la gouvernance de l'université Marie et Louis Pasteur ;
- Représentation de l'institut au sein du conseil des directeurs de composante de l'Établissement ;
- Participation au dialogue de gestion avec les composantes sans personnalités morales qui relèvent du périmètre de l'institut ;
- Représentation de l'institut au sein du collège de 1^{er} cycle ;

Les attributions, en coordination avec le bureau pour l'IT, sont les suivantes :

- Préparation d'un plan d'action annuel, élaboré en cohérence avec le projet stratégique de l'Établissement ;
- Pilotage du plan d'action annuel en s'appuyant sur les organes de l'institut ;
- Élaboration d'un bilan des actions conduites ;
- Suivi des indicateurs d'activité ;
- Suivi du budget.

Le conseil d'Institut est constitué de membres avec voix délibératives, se déclinant en 2 collèges :

- Collège des membres de droit avec :
 - ✓ Directeur (ou représentant) par établissement-composante et associé
 - ✓ Directeur (ou représentant) par unité de recherche à titre principal
 - ✓ Directeur (ou représentant) des composantes
 - ✓ Coordinateur (ou représentant) de l'EUR
 - ✓ Directeur (ou représentant) par ED
- Collège des membres représentant les personnels et les usagers :
 - ✓ Représentants des PARF/ITA
 - ✓ Représentants des EC, C ou E
 - ✓ Représentants étudiants niveau master ou doctorat

Il intègre également des membres sans voix délibératives :

- Invités permanents
- Directeur d'Institut (qui assure la présidence dans le cas de IETP, I2S, IHD)
- Bureau (pour l'IT)

Les compétences sont détaillées dans les statuts ainsi que les modalités de fonctionnement.

Le conseil d'orientation :

- Comprend des personnalités extérieures issues des collectivités du territoire, du monde socio-économique et du monde académique en France et à l'étranger
- Comprend entre 5 et 15 membres, dont le Directeur d'Institut
- Présidé par le Directeur de l'Institut
- Comprend les présidents des conseils d'administration des établissements-composantes, qui président sur une temporalité inverse de celle de la présidence du conseil de l'IT (spécificité de l'IT)
- Désignation par le conseil d'institut sur proposition du Directeur

Les Directeurs des Instituts ont été nommés :

- Maxime Jacquot pour l'Institut de Technologie
- Philippe Goncalves pour L'Institut Environnements, Territoires et Politiques publiques
- Emmanuel Haffen pour l'Institut de la Santé et du Sport
- Béatrice Lapérou pour l'Institut des Humanités et du Droit

Afin de mener à bien les missions confiées aux Instituts, une feuille de route a été élaborée à laquelle s'ajoute une cellule d'appui qui a été constituée d'un point de vue administratif et logistique.

Le Directeur invite au débat concernant les statuts des Instituts.
Le Président du CA remercie pour l'exercice de présentation.

Dans le conseil d'Institut, il est prévu 2 représentants étudiants qui seront désignés par un vote ouvert, sans privilégier l'un ou l'autre des établissements-composantes. Les étudiants mettent en avant l'intérêt d'avoir un représentant de chaque établissement-composante au sein du conseil. L'innovation est attendue au niveau de la feuille de route des Instituts et sur la manière dont ils vont contribuer à la stratégie globale de l'uMLP.

Une remarque est faite sur les dangers associés à la durée d'expérimentation. Il est essentiel que les actions de l'IT soient menées en termes de projets qui seront moteurs.

Il est rappelé que les travaux menés en amont, lors de l'élaboration des statuts, ont permis aux membres d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Il s'agit ici d'une plus-value pour la suite.

Une demande est faite de mettre en place une sorte de contrat visant les acteurs des Instituts à œuvrer en mode projets. La demande est notée et sera transmise au directoire de l'EPE.

Il est fait remarquer que le préambule est davantage développé pour l'IT. Le Directeur confirme en ajoutant qu'il s'agit d'une volonté afin que les orientations et les objectifs de l'IT soient clairs pour l'ensemble des acteurs. Une proposition identique sera faite, par les directeurs des autres Instituts, lors de la révision des statuts.

Le Directeur mentionne que les statuts des Instituts sont révisables avant la fin de la période d'expérimentation de l'EPE.

Le Président du CA marque sa vigilance concernant l'orientation de l'Institut et souhaite avoir davantage de visibilité. Pour cela, il demande à avoir une présentation du Directeur de l'IT après la réunion du conseil afin d'exposer les projets de l'IT des 5 années à venir. Il est nécessaire que les projets soutenus intègrent pleinement les établissements-composantes et soient représentatifs de leurs compétences.

Une remarque est faite sur – vue de l'extérieur – la visibilité de l'IT qui est confuse et son impact également. Des attentes sont posées sur ce fait. Le Président du CA rappelle que le secteur industriel est présent, avec ses besoins et qu'il est essentiel de les associer aux réflexions. Il faut donc que l'IT propose des projets qui répondent à leurs besoins, et non pas uniquement des projets à caractère académique. Une réelle mise en garde est posée par les personnalités extérieures.

Le Vice-Président du CA de l'uMLP précise que des temps de partage et des actions inter Instituts seront mis en place et intégrés à la feuille de route.

Le Directeur acquiesce aux remarques des personnalités extérieures et insiste sur le fait que la vigilance sera apportée au suivi de la feuille de route qui intégrera les besoins du secteur industriel. Il poursuit en assurant que les réflexions seront accentuées et évolutives.

Une remarque est faite de la part d'une personnalité extérieure indiquant qu'il aurait été apprécié que les membres extérieurs aient été inclus dans les réflexions menées en amont. Le Directeur prend acte.

La question qui se pose derrière les discussions est d'identifier ce que l'uMLP peut apporter à SUPMICROTECH, à travers l'IT, et réciproquement, ce que SUPMICROTECH peut apporter à l'uMLP. Et il reprend en insistant sur le fait que de monter des projets universitaires sans consulter le monde socio-économique conduira à une impasse.

Le Directeur reprend en actant les remarques effectuées par les personnalités extérieures. Des efforts sont encore à mener pour coconstruire l'IT.

□ Approbation des statuts de l'Institut de Technologie

Le Président du CA soumet les statuts de l'Institut de Technologie au vote.

Les membres du CA approuvent les statuts de l'Institut de Technologie (0 vote contre, 2 abstentions).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Approbation des statuts de l'Institut de l'Humanité et du Droit

Le Président du CA soumet les statuts de l'Institut de l'Humanité et du Droit au vote.

Les membres du CA approuvent les statuts de l'Institut de l'Humanité et du Droit (0 vote contre, 2 abstentions).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Approbation des statuts de l'Institut du Sport et de la Santé

Le Président du CA soumet les statuts de l'Institut du Sport et de la Santé au vote.

Les membres du CA approuvent les statuts de l'Institut du Sport et de la Santé (0 vote contre, 2 abstentions).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Approbation des statuts de l'Institut de l'Environnement, des Territoires et des Politiques publiques

Le Président du CA soumet les statuts de l'Institut de l'Environnement, des Territoires et des Politiques publiques au vote.

Les membres du CA approuvent les statuts de l'Institut de l'Environnement, des Territoires et des Politiques publiques (0 vote contre, 2 abstentions).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Le Vice-Président du CA de l'uMLP indique, pour information, les résultats des autres votes effectués au sein des différents conseils d'Institut :

- Institut de l'Humanité et du Droit : 23 pour, 4 abstentions (quorum à 18)
- Institut de l'Environnement, des Territoires et des Politiques publiques : 16 pour (quorum à 12)
- Institut du Sport et de la Santé : 16 pour, 2 absentions (quorum à 13)
- Institut de Technologie : 23 pour (quorum à 15)

Le Directeur remercie les membres du CA pour leur approbation.

Approbation du règlement intérieur de l'uMLP

Le Directeur indique que le CA de SUPMICROTECH doit approuver le règlement intérieur de l'uMLP en tant qu'établissement-composante.

Le Vice-Président du CA de l'uMLP indique que le règlement intérieur de l'uMLP a été adopté par le CSAE (comité social d'administration d'établissement) au niveau de l'uMLP.

Le RI de l'uMLP s'applique à toutes personnes physiques dans l'enceinte de ses locaux.

Le RI des établissements-composantes s'applique à toutes personnes physiques dans l'enceinte de leurs locaux respectifs.

En outre, les établissements-composantes sont concernés par les dispositions du RI de l'uMLP relatives aux modalités d'élection du président de l'uMLP et à la composition du comité électoral consultatif (CEC).

Le Président du CA soumet le règlement intérieur de l'uMLP au vote.

Les membres du CA approuvent le règlement intérieur de l'uMLP à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 21)

□ **Désignation par les membres du CA de deux personnalités extérieures au CA de SUPMICROTECH (sur proposition du Directeur)**

Le Directeur indique que 2 sièges étaient vacants au sein du CA de SUPMICROTECH. Les règles de constitution du CA imposant la parité, il était question de proposer 2 candidates.

Les 2 personnalités extérieures proposées par le Directeur sont les suivantes :

- Madame Marie-Christine Grocq-Parruitte, PDG de MCGP-Losange à Besançon
- Madame Claire Coppi, Watch Assembly Manufacture & Supply Operations Director chez Bulgari à Neuchâtel

Le Président du CA précise qu'outre la désignation de ces 2 personnalités extérieures, il est question de désigner un Vice-Président au CA. Cette désignation sera à l'ordre du jour du prochain CA.

Il est précisé que les 2 personnalités extérieures proposées sont déjà des partenaires actifs de l'École.

Le Président du CA remercie le Directeur pour ses propositions, car les 2 personnes présentent parfaitement le profil recherché pour intégrer le CA et enrichir les débats.

Le vote sera effectué à bulletin secret, par les membres élus. Un processus de vote à distance est proposé.

Il est procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

- Madame Marie-Christine Grocq-Parruitte :
 - Suffrages exprimés : 16
 - Pour : 16
- Madame Claire Coppi
 - Suffrages exprimés : 16
 - Pour : 16

À la majorité relative des votants, sont désignées membres du CA de SUPMICROTECH, en qualité de personnalités extérieures "*Intuitu personæ*" dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes :

- **Madame Marie-Christine Grocq-Parruitte**
- **Madame Claire Coppi**

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soumise en amont de la séance.

Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 19 h 30.



**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

le Jeudi 18 septembre 2025 - 17h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Excusée Représentée par C. BUSQUET- PARETS	
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Laëtitia MARTINEZ	Représentée par A. MARTEY	visio
Monsieur Olivier MUSTIERE		visio
Monsieur Alexandre RIGAL		visio
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé Procurateur à D. TOURNIER	
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC		
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY		
Monsieur Joseph GAVOILLE	Excusé Procurateur à R. JAMAULT	
Madame Roberta TITTARELLI	Excusée Procurateur à Z. AL MASRY	
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN	Excusée Procurateur à P. ABBE	
Madame Emma GUEZI		visio
Monsieur Romain JANEAU		visio
Monsieur Paul KRATZ	Excusé	
Madame Prescillia LOMBARD		
Monsieur Bastien STEFANELLO		
Monsieur Martin PLAUT		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Hugues DAUSSY	Excusé	
Madame Marine HOSPITAL		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Morvan OUISSE		
Monsieur Antoine PERASSO		
Monsieur Christophe VARNIER		